

unicef 

pour chaque enfant



#WORLD CHILDREN'S DAY

GUIDE
POUR LES
ÉCOLES ET
ACCUEILS
DE LOISIRS

LE 20 NOVEMBRE,
LES ENFANTS PRENNENT LE POUVOIR

unicef 

JOURNÉE
MONDIALE
DE L'ENFANCE

Le 20 novembre,
les enfants
prennent
le pouvoir

UNE JOURNÉE AMUSANTE AVEC UN MESSAGE SÉRIEUX

En plus d'un apprentissage sur les droits de l'enfant et si la situation le permet, les enfants peuvent « s'approprier » des rôles d'adulte dans leur école et leur quartier pour explorer leurs droits de participation de manière ludique, mieux comprendre comment sont prises les décisions qui les affectent et attirer l'attention sur les défis les plus pressants rencontrés par leur génération.

PRINCIPES DIRECTEURS

Il est essentiel que l'initiative contribue positivement à la réalisation des droits de l'enfant, qu'elle soit amusante et qu'elle n'ait aucune conséquence négative imprévue pour les enfants ou les adultes qui sont directement impliqués ou touchés de quelque manière que ce soit. Dans cette optique, l'initiative devrait être fondée sur les droits de l'enfant et se conformer aux exigences internationales en matière de bonnes pratiques pour la participation des enfants.

Quelques questions qui permettront d'accompagner l'organisation de cette initiative :

1. Cette initiative favorise-t-elle de manière proactive la réalisation des droits de l'enfant énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant et autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ?
2. Cette initiative aide-t-elle à renforcer la capacité des détenteurs de devoirs à remplir leurs obligations ?
3. Cette initiative aide-t-elle à renforcer la capacité des enfants - en tant que détenteurs de droits - à revendiquer leurs droits ?
4. Cette initiative contribue-t-elle positivement - et évite-t-elle de nuire - au droit des enfants à la vie, à la survie et au développement ?
5. Cette initiative est-elle discriminatoire à l'égard de certains individus ou groupes d'enfants ?
6. Cette initiative est-elle menée dans l'intérêt supérieur des enfants ?
7. Les parties prenantes familiales et communautaires sont-elles impliquées ?
8. Tous les enfants sont-ils capables de participer de manière éthique et significative ?



Si vous décidez que l'initiative peut être mise en œuvre dans votre contexte avec une approche basée sur les droits de l'enfant, cela doit également se conformer aux exigences de bonnes pratiques internationales plus spécifiques pour la participation des enfants.

En d'autres termes, la participation des enfants doit être :

1. Claire et informative
2. Volontaire
3. Respectueuse
4. Pertinente
5. Facilitée par des environnements et des méthodes de travail adaptés aux enfants
6. Inclusive
7. Soutenue par la formation
8. Sûre et sensible au risque
9. Responsable

Afin de s'assurer que les enfants sont bien écoutés, une action sera nécessaire pour s'assurer qu'ils ont les éléments suivants :

- **Espace** : Il faut leur donner un espace sûr et inclusif dans lequel ils peuvent former et exprimer leurs points de vue. Des efforts doivent être faits pour inclure tous les enfants, y compris les plus marginalisés.
- **Voix** : Les enfants doivent être soutenus et aidés à exprimer leurs points de vue. Ils ont besoin d'opportunités, de temps et d'informations pour pouvoir se forger une opinion. Ils ont le droit d'exprimer leur point de vue non seulement sur les problèmes évidents concernant la garde d'enfants, la protection de l'enfance, l'école, le jeu et la santé, mais également la planification publique, les modes de transport, la protection sociale, la justice, la santé environnementale, le logement et l'inclusion, entre autres.
- **Public** : Lorsque les enfants expriment des opinions, ils doivent être écoutés avec respect. Ils doivent bien sentir que les adultes concernés sont prêts à les prendre au sérieux.
- **Influence** : Les points de vue des enfants doivent être réellement pris en compte. Cela ne veut pas dire que tout ce qu'ils proposent doit être mis en œuvre, mais tout doit être dûment pris en considération.

L'initiative « Les enfants prennent le pouvoir » se veut amusante, les enfants doivent se sentir responsabilisés et motivés pour s'engager davantage avec l'UNICEF et les droits de l'enfant, et ne pas garder le sentiment que leurs opinions seront ignorées dès le 20 novembre passé. De même, les adultes doivent être parfaitement préparés afin de pouvoir : écouter et prendre sérieusement en considération les opinions des enfants exprimées durant cette journée ; vivre la participation des enfants comme un partenariat positif aboutissant à des résultats utiles ; et envisager des moyens d'élargir les possibilités de participation des enfants de façon pérenne, au-delà de la Journée mondiale des enfants... **parce que si nous y parvenons, chaque jour sera la Journée mondiale des enfants.**

Le 20 novembre,
les enfants
prennent
le pouvoir

Questions pour aider à planifier l'initiative dans les écoles ou d'autres institutions

1. Comment les enfants peuvent-ils être impliqués eux-mêmes de manière éthique, sûre et significative dans la planification ?
2. Quel genre et combien de rôles ou d'institutions serait-il approprié pour les enfants de « remplacer » pour la journée ? Dans les écoles, il peut s'agir d'un(e) enseignant(e), d'un membre du personnel non enseignant, d'un (e) président (e) de l'association des parents d'élèves, etc. Au sein des collectivités, il peut s'agir du maire local, d'un(e) membre du conseil, d'un(e) porte-parole médiatique, d'un(e) chef d'entreprise, du/de la directeur/trice d'une organisation locale, etc.
3. Comment cette initiative peut-elle s'appuyer sur les programmes et initiatives de l'UNICEF déjà existants sur votre territoire tels que les programmes Clubs ou Jeunes ambassadeurs ou au sein des Villes amies des enfants ?
4. Si des partenaires sont impliqués, quelle expérience ont-ils dans ce domaine et quelles procédures de protection de l'enfance vont-ils mettre en place ?
5. Quelle préparation et quel soutien faut-il apporter aux enfants et adultes concernés ? Cela pourrait impliquer : des paramètres mutuellement convenus sur ce qui sera et ne sera pas réalisable; des critères de sélection et des procédures pour les enfants concernés (car tous les enfants ne peuvent pas être directeur/trice ou maire pour la journée) ; veiller à ce que des procédures de protection de l'enfance soient établies pour un contact direct avec les enfants, la publicité et les communications, etc.
6. Quel genre d'activités l'initiative impliquera-t-elle ? Par exemple :
 - Les enfants établissent des ordres du jour et président des réunions.
 - Les enfants animent des cours.
 - Les enfants sont aidés pour la rédaction de communiqués de presse et de messages médiatiques.
 - Les enfants conçoivent l'emploi du temps scolaire de la journée.
 - Les enfants résolvent les conflits dans l'école/le lieu de travail.
 - Les enfants font des films sur l'initiative.
 - Les enfants choisissent le menu du déjeuner.
 - Les enfants travaillent aux côtés des adultes dans leurs rôles quotidiens en conseils municipal, etc. pour mieux comprendre ce que cela implique.
7. Quels sont les risques potentiels (pour les enfants, les adultes et l'UNICEF) et comment peuvent-ils être minimisés et anticipés ?



8. Qu'arrivera-t-il aux idées et suggestions soulevées par les enfants lors de cette initiative ? Comment seront-elles pris en compte et mises en place ? Comment en informer les enfants concernés ?

9. Comment cette initiative peut-elle conduire au développement et au renforcement de structures et de mécanismes durables pour la participation des enfants fondée sur les droits dans les écoles et les institutions, à moyen et long terme ?

10. Comment les leçons apprises peuvent-elles être retenues et partagées l'année prochaine ?

